



ASSOCIATION DÉCLARÉE N° 13/14642

# UNION TECHNIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ

## Avis Technique relatif aux programmes de calcul informatisés des caractéristiques des canalisations des installations à haute tension

AFFAIRE SUIVIE PAR :

TÉLÉPHONE DIRECT :

NUMERO : 13 L 102

DATE : 29 Juillet 1993

L'Union Technique de l'Electricité a examiné le programme de calcul informatisé des caractéristiques des canalisations électriques à haute tension établi par :

ALPI  
Le patio de Rueil  
104, avenue Albert 1er  
92563 RUEIL MALMAISON

désigné ci-après par le demandeur,

et déposé le : 29 décembre 1992

sous la référence : RESECO HT *Nota : Ancien nom du logiciel Caneco HT jusqu'à 2001*

et destiné à être utilisé sur IBM PC.

Après examen du programme, des documents d'accompagnement et des résultats obtenus, l'Union Technique de l'Electricité atteste que les résultats obtenus par ce programme sont conformes aux règles de la norme NF C 13-200.

Ce programme permet de satisfaire aux règles suivantes de la NF C 13-200 :

- courants admissibles,
- protection contre les courts-circuits (pouvoirs de coupure des dispositifs de protection et, vérification des contraintes thermiques des conducteurs).

Ce programme peut être utilisé pour le calcul des installations électriques à haute tension dans les domaines précisés à l'Annexe du présent Avis (\*).

Une copie conforme du présent Avis technique et de son Annexe doit être jointe à tout programme mis à la disposition d'un utilisateur par le demandeur et ce dernier tient une liste nominative des personnes et organismes auxquels le programme a été remis.

L'utilisateur du programme objet du présent Avis technique est autorisé à établir des reproductions du présent Avis technique et de ses Annexes. Ces reproductions doivent être jointes aux plans, schémas et calculs des installations conçues ou réalisées par lui.

L'utilisation du programme demeure sous l'entière responsabilité de son utilisateur.